

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Co	adre réservé à l'autorité environnementale					
	Date de réception: 2021	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : F9 + 4, 12, 1,00362				
		31 mai 2021					
	Valorisation et épandage d'effluents agricol	1. Intitulé du projet	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR				
	Valorisation et éparidage à ciriacités agrico.						
	2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	oétilionnaire(s)				
	2.1 Personne physique	0.63					
	Nom	Prénom					
	2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Distillerie de Savanna					
	Nom, prénom et qualité de la personne	Alain PAYET Directeur Général	CANADA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PARA P				
	habilitée à représenter la personne morale		NEW TO SERVICE AND A THE SERVICE AND A SERVI				
	RCS / SIRET 3 1 0 8 5 0 3	9 1 0 0 0 4 9 Forme juridique	SA à conseil d'administration				
	Jölgne	z à votre demande l'annexe obligatoire r	n°1				
	3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12	2-2 du code de l'environnement et				
		limensionnement correspondant du projet  Caractéristiques du projet au regard des	soulls et critères de la catégorie				
	N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
	를 내용하는 100mm의 전 100mm	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à					
		autorisation.					
		4. Caractéristiques générales du projet	AND THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PROPERT				
	Dalvant êtra annavées au présent formu	laire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire				
	4.1 Nature du projet, y compris les évent						
Spice	La distillerie de Savanna produit le rhum à	partir de la mélasse de la sucrerie voisine. Le rhu	ım est produit lors de l'étape de la				
	distillation, le sous-produit de cette étape est la vinasse. Actuellement ce sont 100 000 m3 de vinasse qui sont produits et rejetés						
100	en mer chaque année via un émissaire de 880 ml de long à une profondeur de -80 m par rapport au niveau de la mer. L'objectif du projet de la Distillerie de Savanna est de réduire l'impact des rejets (notamment en MES) au milieu naturel.						
A CONTRACTOR	La filière retenue est une valorisation agricole par épandage dans les champs de cannes à sucre environnant.						
200 (miles	Une étude préalable à l'épandage a été réalisée par RECYVAL en 2018 conformément aux articles 26 à 42 de l'arrêté du 2 février 1998. L'épandage a donc été réalisé sur les campagnes sucrières en 2019 et 2020.						
SECTION.	La société souhaite continuer l'épandage d	des crèmes et pérenniser le plan d'épandage jus	qu'à l'aboutissement du projet de				
STREET, STREET,	traitement.	se après refroidissement afin de produire au max	ximum 2 500 m3 qui seront appelés «				
STATE OF THE PERSON NAMED IN	crèmes » pour la valorisation par épandage	es apres remoidissement ann de produite ad maz es.	anian 2 500 ms qui sciont appetes "				
Section Contracts							
Charles .							

#### 4.2 Objectifs du projet

Via l'épandage des crèmes, l'objectif porté par la distillerie de Savanna est multiple :

- Evacuer par épandage les boues de centrifugation;
- · Permet de tester l'épandage et de faire accepter le projet par les agriculteurs dans l'objectif du projet final a moyen terme ;

A CALLERY

- · Permettre l'abattement significatif des matières en suspension (environ 60 %);
- Participer à la pérennisation de l'activité de canne à sucre à l'échelle locale voire régionale en produisant localement un amendement organique (les boues de centrifugation) adapté aux besoins de la canne à sucre. Cette activité permettra de fait de part de limiter l'utilisation d'entrants chimique et donc réduire les besoins d'apports extérieurs d'engrais dans la culture locale de la canne à sucre.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux n'est nécessaire à l'épandage des crèmes.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La distillerie continuera à fonctionner normalement. Les boues de centrifugation (les crèmes) sont chaulés avec pour objectif d'atteindre le seuil réglementaire du pH à 6.5.

Les boues de centrifugation (crèmes) issues de la distillerie sont stockées en attente de leur épandage dans une cuve de 25 m3. Compte tenu de la production prévue (2 500 m3 / an), la capacité de stockage est en adéquation avec la filière de valorisation retenue et permet un épandage environ tous les jours.

Les crèmes seront épandues à l'aide d'une tonne à lisier (une par jour en moyenne). Ce procédé pouvant être à l'origine de nuisances olfactives, une distance de 100m vis-à-vis des habitations est respectée.

Les périodes d'épandage sont comprises entre juillet et décembre, soit pendant la saison sèche et la campagne de fonctionnement de la sucrerie.

Remarque : Exceptionnellement, il pourra être possible de faire de épandages en dehors de ces périodes en fonction de la pluviométrie et de l'emprise des sols par les cultures.

	projet et superficie globale de l'opération deurs caractéristiques	n - préciser les unités de mesure utilisées  Valeur(s)  100-150 ha 2500 m3/an
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> L	.ong. <u>55°38'10"4</u> 6E Lat. <u>20°54'59"6</u> 3S
L'usine est située au 2 chemin de Bois-Rouge, 97440 Saint-André. Les zones d'épandage se situent sur les communes de Sainte-Marie, Sainte-Suzanne et Saint-André.	Point d'arrivée : L Communes traversées :	.ong ° ' " Lat ° ' "ong ° ' " Lat ° ' " r les communes de Sainte Marie, Sainte-Suzanne
4.7 S'aalt-II d'une modification/extens	oignez à votre demande les anne don d'une installation ou d'un ouvrage u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u	existant? Oul X Non
4.7.2 SI oul, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date II a été aut	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-ii :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		-ZNIEFF de type 2 n°040030005 : Etang de Bois Rouge, intégrant une ZNIEFF de type 1 n°0007-001: Etang de Bois-Rouge, -ZNIEFF de type 1 n°0001-0191 : Cours de la Grande et Petite Saint-Jean Les zones de cultures concernées par l'épandage sont toutefois bien distinctes des ZNIEFF susmentionnées.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		$\boxtimes$	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La distillerie de Bois Rouge se situe sur le littoral sur le territoire de la commune de Saint André.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le secteur d'épandage situé dans la zone de Bois-Rouge est concerné par les périmètres de protection de deux monuments (La maison Bellier et la cheminée Quartier Français). Les autres secteurs d'épandage ne sont concernés par aucun monument ou site inscrit ou classé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Sur la commune de Saint-André, le PPR relatif aux phénomènes d'inondation a été approuvé par arrêté préfectoral n°3843 le 25 juin 2014. La zone de Bois-Rouge est concernée par l'aléa inondation (Fort, moyen et faible). Le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles sur la commune de Saint-André relatif aux mouvements de terrain a été approuvé le 17 octobre 2018 par l'arrêté préfectoral n°2018-2019SG/DCL/BU. Le site se trouve dans une zone d'aléa mouvement de terrain moyenn. Aucun PPRT n'est recensé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Le secteur d'épandage de Sainte-Suzanne est concerné par la zone de surveillance renforcée liée aux forages Sainte-Vivienne 1 et 1 Bis. Le secteur d'épandage de Bagatelle est concerné par la zone de surveillance renforcée liée au forage Bel-Air et par l'ensemble du périmètre de protection rapproché et de la zone de surveillance renforcée au forage Trois Frères. Aucun épandage ne sera réalisé au droit de ces parcelles.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		$\boxtimes$	

6. Caracteristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles						
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant ;						
	nces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oul, dans quel milleu ?		×			
Posseurces	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X			
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	L'épandage ne concernera que des champs de cannes à sucre afin d'en améliorer le rendement et de limiter l'utilisation d'engrais importé.		
Milleu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		$\boxtimes$			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	L'épandage ne concernera que des champs de cannes à sucre afin d'en améliorer le rendement et de limiter l'utilisation d'engrais importé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Les zones potentielles d'épandage sont concernées par l'aléa inondation (prescription et interdiction). Toutefois, aucune construction ou ouvrage n'y sera aménagé, seul l'épandage de crèmes sera réalisé. Les zones potentielles d'épandage sont concernées par l'aléa mouvement de terrain (aléa faible à élevé). Toutefois, aucune construction ou ouvrage n'y sera aménagé, seul l'épandage de crèmes sera réalisé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Un seul intervenant est mandaté par DSAV pour épandre les crèmes. Il y aura donc une rotation par jour d'une tonne à lisier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X X	In seul intervenant est mandaté par DSAV pour épandre les crèmes. Il y aura donc une rotation par jour d'une tonne à lisier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	Heek.	Les crèmes seront stockées dans des cuves en attendant leur récupération par les agriculteurs. La rotation suffisamment fréquente permet de ne pas générer d'odeurs sauf exceptionnellement si le stockage est prolongé pour des raisons météo ou technique.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? SI oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

		Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?						
		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X				
La	distillerie est s	itudo mala V	210390	elles :	nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou			
dé	jà présentes. L	'épandage des crèmes	ne gén	erent p	ntrale thermique. Les effets cumulés potentiels entre les installations sont as de nuisances supplémentaires.			
6.3 Oul	.es incidence:	s du projet identifiées (  Si oui, décrivez	av 6.1	sont₋ell	es susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre Concernant le sol et sous sol et les eaux :

- entretien régulier des engins agricoles réalisées préférentiellement au sein des ateliers ; dans le cas contraire, à une distance respectable des cours d'eau, sur une aire étanche avec un système de récupération des effluents liquides et résiduels ;
- tout incident susceptible d'avoir des effets sur l'environnement sera immédiatement porté à la connaissance des autorités compétentes qui pourront demander l'arrêt de l'épandage et solliciter une analyse des moyens et méthodes pour éviter que cela
- L'épandage ne sera pas effectué à proximité des cours d'eau (distance sécuritaire de 35m)
- Aucun épandage ne sera réalisé dans les périmètres de protection rapproché des captages (Trois Frères). Concernant les odeurs :
- Une distance sécuritaire de 100m par rapport aux habitations les plus proches sera respectée de façon à limiter les nuisances

## 7. Auto-évaluation (facultalif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif premier du projet est l'épandage de crèmes sur des champs de cannes à sucre. Ce projet permet d'abattre de 60 % environ la charge en MES tout en valorisant les crèmes à des fins d'amendement organique pour les cultures de canne à sucre. Ainsi, l'impact global du projet d'épandage sur l'environnement sera positif.

En prenant en compte les mesures énoncées au 6.4 et les précisions ci-dessus, nous estimons que le projet devrait être dispensé

Par ailleurs, un état initial complet ainsi que la présentation des effets et mesures liés au projet sont présentés en annexe du présent document. Les impacts de cette extension sur l'environnement seront de faibles importances.

### 8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

### 8,2 Autres annexes volontairement transmisés par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Véuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

La demande d'examen au cas par cas est transmise avec un dossier annexe qui présente précisément le projet ainsi que l'état initial du site et les effets et mesures liés au projet.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Falt à

Saint-André

le, 17/05/2021

Signature

Distillerie de Şavanna

2, chemin Boj Jouge 97440 SAIN ANDRÉ

Tél: 0262 58 03 99 RCS Saint-Den

B 310 850 301

Siret : 310 850 391 00049 - Ape : 1101 Z

Aunin Payet Président

